DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE RUSS

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11
Date de convocation : 3 septembre 2021

REÇU le 22 SEP. 2021 À LA SOUS-PRÉFECTURE MOLSHEIM

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 7 septembre 2021
Sous la présidence de M. Marc GIROLD, Maire

Assistaient à la séance :
MM. Bernard PALLOIS et Jean-Paul ZANETTI adjoints,
Mmes Elodie BERNARD, Christine CHRISTMANN, Karine PELIXO (à partir du point n°56/2021), MM. Maurice CHARTON, Gilles DOUVIER, Marcel DOUVIER, Guy HEID, Eric LORENZINI.

Absents excusés : Mmes Pascale JACQUOT proc. Pallois, Sylviane PIQUEREZ proc. Girold, Corinne SIEGWALT proc. Douvier G., Nadège WOLF proc. Christmann.

Secrétaire de séance : M Gilles DOUVIER

N°52/2021 :
Approbation du PV de la séance du 20 juillet 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le PV de la séance du 20 juillet 2021.

N°53/2021 :
Décisions Modificatives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les décisions modificatives, comme suit :

a) Décision Modificative n°2 du Budget Communal

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 490,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section	**0,00 €**	**1 490,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	3 310,00 €	0,00 €	0,00 €
R-722 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 800,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0,00 €**	**3 310,00 €**	**0,00 €**	**4 800,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**0,00 €**	**4 800,00 €**	**0,00 €**	**4 800,00 €**
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 490,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**1 490,00 €**
D-2128 : Autres agencements et aménagements de	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2802 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 310,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0,00 €**	**4 800,00 €**	**0,00 €**	**3 310,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**4 800,00 €**	**0,00 €**	**4 800,00 €**
Total Général		**9 600,00 €**		**9 600,00 €**

b) Décision Modificative n°3 du Budget Communal

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2128 : Autres agencements et aménagements de	0,00 €	175 266,29 €	0,00 €	0,00 €
D-21312 : Bâtiments scolaires	0,00 €	222 241,42 €	0,00 €	0,00 €
D-21316 : Équipements du cimetière	0,00 €	11 929,59 €	0,00 €	0,00 €
D-2132 : Immeubles de rapport	0,00 €	479 179,77 €	0,00 €	0,00 €
D-2138 : Autres constructions	0,00 €	12 058,22 €	0,00 €	0,00 €
D-2152 : Installations de voirie	0,00 €	27 119,85 €	0,00 €	0,00 €
D-21538 : Autres réseaux	0,00 €	2 825,55 €	0,00 €	0,00 €
D-21568 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00 €	15 603,96 €	0,00 €	0,00 €
D-21578 : Autre matériel et outillage de voirie	0,00 €	762,86 €	0,00 €	0,00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	840,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182 : Matériel de transport	0,00 €	4 654,14 €	0,00 €	0,00 €
D-2184 : Mobilier	0,00 €	3 208,69 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	8 020,05 €	0,00 €	0,00 €
R-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	175 266,29 €
R-21311 : Hôtel de ville	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 012,84 €
R-2138 : Autres constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	710 337,94 €
R-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 887,62 €
R-2152 : Installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 547,96 €
R-21571 : Matériel roulant - Voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 316,44 €
R-21578 : Autre matériel et outillage de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 157,41 €
R-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 211,31 €
R-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 755,65 €
R-2184 : Mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	829,80 €
R-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 387,13 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	**0,00 €**	**963 710,39 €**	**0,00 €**	**963 710,39 €**
Total INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**963 710,39 €**	**0,00 €**	**963 710,39 €**
Total Général		**963 710,39 €**		**963 710,39 €**

c) Décision Modificative n°1 du Budget Eau Potable

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2156 : Matériel spécifique d'exploitation	0,00 €	5 953,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2158 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 953,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	**0,00 €**	**5 953,00 €**	**0,00 €**	**5 953,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**5 953,00 €**	**0,00 €**	**5 953,00 €**
Total Général		**5 953,00 €**		**5 953,00 €**

d) Décision Modificative n°1 du Budget Forêt

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61524 : Bois et forêts	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**1 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	**0,00 €**	**1 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**1 000,00 €**	**1 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total Général	**0,00 €**		**0,00 €**	

REÇU le 22 SEP. 2021 MAIRIE DE RUSS

N°54/2021 :
Acquisition foncière des parcelles appartenant à l'Association Foncière de Russ

Le Maire informe le conseil municipal de l'acquisition des parcelles appartenant à l'Association Foncière de Russ dans le cadre de sa dissolution.

L'Association Foncière de Russ a délibéré lors de la réunion du bureau du 11 janvier 2021 en faveur de sa dissolution et du transfert de l'actif restant en sa possession à la Commune de Russ.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°42/2021 du 1er juin 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ décide d'acquérir les parcelles ci-dessous cadastrées sur la commune de RUSS :

Lieu-dit	Section	Parcelle	Contenance
Rainmatten	12	158	14a 53ca
Rainmatten	12	159	1a 69ca
Rainmatten	12	160	8a 79ca
Rainmatten	12	161	0a 58ca
Rainmatten	12	175/158	1a 36ca
Pont du Repos	13	183	7a 06ca
Pont du Repos	13	184	5a 55ca
Petite Basse des Champs	13	185	36a 06ca
Pont du Repos	13	186	4a 00ca
Petite Basse des Champs	13	187	11a 13ca
Petite Basse des Champs	13	188	0a 78ca
Le Houblon	13	189	20a 68ca
Le Houblon	13	190	7a 33ca
Le Houblon	13	191	16a 66ca
Le Houblon	13	192	6a 80ca
Grande Basse des Champs	13	193	4a 43ca
Bas Kittesbach	13	194	47a 82ca
Bas Kittesbach	13	195	9a 41ca
Bas Kittesbach	13	196	4a 70ca
Bas Kittesbach	13	197	8a 98ca
Bas Kittesbach	13	198	7a 36ca
Bas Kittesbach	13	199	15a 39ca
Le Houblon	13	200	1a76ca

→ dit que les frais afférents à cette vente seront à la charge de la commune,
→ précise que le prix de vente se fera à l'euro symbolique,
→ dit que l'acte authentique sera reçu en la forme acte administratif devant Monsieur Jean-Paul ZANETTI, 1er Adjoint au Maire de la Commune de RUSS,
→ désigne Monsieur Jean-Paul ZANETTI, 1er Adjoint au Maire de la Commune de RUSS, afin d'intervenir et de signer les actes au nom de la commune.

N°55/2021 :
Autorisation du dépôt de Déclaration Préalable pour division parcellaire

La commune de RUSS est propriétaire de la parcelle cadastrée section 11, parcelle 70, lieudit Basse de Steinbach, d'une superficie de 3126 m².
Dans l'optique d'une cession de cette parcelle constructible précitée, une division parcellaire en 2 lots égaux est opportune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de division parcellaire précité
AUTORISE le Maire à signer et à déposer la demande de Déclaration Préalable susvisée.
AUTORISE le Maire à signer l'arrêté découlant de cette Déclaration Préalable après instruction, et toutes pièces relatives à cette affaire.

REÇU le 22 SEP. 2021 À LA SOUS-PRÉFECTURE de MOLSHEIM

N°56/2021 :
Vente de terrain

M. le Maire fait part aux conseillers municipaux d'une demande émanant de M. KRAUSS Armand relative à une parcelle communale cadastrée section 5 n° 610 d'une superficie de 1,63 are et n°612 d'une superficie de 0,05 are.
A l'origine, cette parcelle appartenait à M. Krauss, mais en 1980, le Département du 67 s'est porté acquéreur de cette parcelle et l'a ensuite reversé à la commune de RUSS en 1990.
Aujourd'hui, le demandeur souhaite revenir à la situation d'origine d'avant 1980.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte de vendre les parcelles cadastrées section 5 parcelles 610 et 612, rue du Loup, d'une superficie respective de 1,63 are et 0,05 are à M. et Mme KRAUSS Armand, au prix global de 1.500,-€
Les frais de notaires et de géomètres pour borner les parcelles étant à la charge de l'acquéreur
Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire

N°57/2021 :
Acquisition de terrain

Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'une proposition d'achat de deux parcelles rurales appartenant à Mme MUGLER Charlette et MUGLER Christian, à savoir les parcelles cadastrées, section 3 – parcelle 215, d'une superficie de 7,90 ares et section 12 – parcelle 35, d'une superficie de 14,67 ares, au prix global de 440,10€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide l'achat des parcelles cadastrées, section 3 – parcelle 215, d'une superficie de 7,90 ares et section 12 – parcelle 35, d'une superficie de 14,67 ares, au prix global de 440,10€.
Décide de confier ce dossier à Maître Lehn-de Damas, notaire à Molsheim
Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

N°58/2021 :
Acquisition de terrain

Monsieur le Maire fait part aux conseillers la possibilité d'acheter deux parcelles rurales appartenant aux consorts HIMBER Martine, Muriel, Hubert et Louisanne, à savoir les parcelles cadastrées, section 13 – parcelles 120 et 121, d'une superficie respective de 26,99 ares et 9,21 ares

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide l'achat des parcelles cadastrées, section 13 – parcelles 120 et 121, d'une superficie respective de 26,99 ares et 9,21 ares, au prix de 30 euros l'are, soit 1.086,-€ au total.
Décide de confier ce dossier à Maître Lehn-de Damas, notaire à Molsheim
Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire

N°59/2021 :
Adhésion Brigade Verte

M. le Maire fait part aux conseillers municipaux des différentes réunions au cours desquelles les représentants de la Brigade Verte ont présenté les missions, le mode de fonctionnement et d'organisation du service ainsi que la contribution communale attendue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide, pour l'instant, de ne pas adhérer à ce service et, pourra toujours y adhérer le moment venu.

N°60/2021 :
Demandes de subvention

REÇU le 22 SEP. 2021 À LA SOUS-PRÉFECTURE SELESTAT

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- Décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de fonctionnement, pour l'année 2021, à:
  - Amicale Gymnique et de Loisirs de Russ : 200,- €.
  - ASWRL : 800,- €.
  - Souvenir Français – Comité de Schirmeck : 150,-€

N°61/2021 :
Prise en charge loyer COVID

Monsieur le Maire indique aux conseillers que suite au confinement COVID, il est proposé que la commune de Russ prenne en charge les loyers de l'Institut Beauté Blanche des mois de mai et juin 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de prendre en charge les loyers de l'Institut Beauté Blanche des mois de mai et juin 2021, à raison de 562,56€ mensuel, soit 1.125,12€ au total (925,12€ pour les loyers et 200,-€ pour les charges).
Décide de solder les 2 loyers par le biais d'un mandat au compte 6718.
Décide de passer la Décision Modificative n°4, comme suit :
6718 : + 1000,-€ 60612 : - 1000,-€

Divers et informations de dernière minute :

Dégâts de sangliers, rue du Loup
Réunion prévue avec l'ONF par rapport au plan rebond
Sortie forêt prévue le 18 septembre
Départ du Père François et lecture de la lettre de remerciement par M. le Maire

Pour extrait conforme
Russ, le 17 septembre 2021
Le Maire :

Marc GIROLD

MAIRIE DE RUSS (Bas-Rhin)